



**Communiqué de presse**  
Paris, le 20 janvier 2015

## **La Banque Postale lance deux nouvelles offres d'assurance dépendance**

**La Banque Postale propose une nouvelle gamme d'assurance dépendance, afin de répondre aux besoins des personnes confrontées à la perte d'autonomie. Conçue pour répondre aux besoins de tous les clients, les plus fragiles comme ceux ayant un patrimoine à protéger, cette nouvelle gamme est accessible, utile et très complète.**

Cette nouvelle gamme, conçue par La Banque Postale Prévoyance, est composée de deux offres : Assurance Autonomie de La Banque Postale et Forfait Autonomie de La Banque Postale.

Le contrat **Forfait Autonomie de La Banque Postale** est une offre simple pour permettre aux clients fragiles, notamment, d'assurer leur maintien à domicile, en complément des aides publiques éventuelles. Un capital de 5000 euros est versé dès la reconnaissance de la dépendance partielle afin de contribuer à l'aménagement du domicile. L'assuré bénéficie également d'une assistance téléphonique afin de disposer d'un accompagnement et de conseils (bilan de situation, plan d'aide, conseils habitat pour organiser le maintien à domicile).

Cette offre est soumise à des formalités d'adhésion simplifiées avec une simple déclaration d'état de santé.

**Le contrat Assurance Autonomie de La Banque Postale** est une offre très complète, évolutive et personnalisable pour contribuer au financement et à l'accompagnement de la perte d'autonomie grâce au versement d'un capital et d'une rente mensuelle viagère mais aussi par la complétude des garanties d'assistance proposées. Il est destiné aux clients ayant besoin d'un complément de revenus pour financer la perte d'autonomie ou disposant d'un patrimoine à protéger mais aussi aux clients qui souhaitent adhérer pour assurer un tiers. Cette offre a reçu le label GAD.

L'assuré bénéficie :

-d'un **socle de garanties d'assurance** : un capital forfaitaire de 5000 euros, 7000€ ou 10000€ au choix, versé dès la dépendance légère pour la formule dépendance totale et partielle ; une rente mensuelle comprise entre 500 euros et 4000 € au choix, versée à 100% en cas de dépendance totale ou à 60% en cas de dépendance partielle avec la formule dépendance totale et partielle et un privilège couple exonérant le paiement des cotisations dès lors qu'une rente est versée à l'un des conjoints ;

-de **garanties d'assistance utiles** : reconnaissance du statut d'aidant pour l'assuré (dès l'adhésion, l'assuré peut bénéficier de services pour accompagner un proche en situation de dépendance) et ses proches : services de prévention, prise en charge financière de nombreuses prestations qui accompagnent chaque étape de la perte d'autonomie ;

-**d'un contrat personnalisable** : choix entre deux formules (dépendance totale ou dépendance totale et partielle), diminution des cotisations de 20 % à 65 ans.

Dans le cadre des garanties d'assistance, le contrat propose, en outre, **un service de visite à domicile** assuré par les facteurs notamment. Le facteur, ou toute autre personne mandatée par Filassistance International, rend visite à l'assuré, et en cas de problème, prévient Filassistance International (et les secours si nécessaire). C'est Filassistance International que se charge d'alerter les proches de l'assuré. L'intégration d'un service La Poste dans un produit proposé par La Banque Postale est l'association du savoir-faire de La Poste et de La Banque Postale Prévoyance pour accompagner les personnes dépendantes.

Avec cette nouvelle gamme accessible à tous, La Banque Postale, banque et citoyenne, répond aux besoins de tous ses clients.

## Annexe 1 : Fiche produit Forfait Autonomie de La Banque Postale

<b>Fiche d'identité du contrat Forfait Autonomie de La Banque Postale</b>		
Forfait Autonomie de La Banque Postale	Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit par La Banque Postale auprès de La Banque Postale Prévoyance, qui inclut des garanties d'assistance assurées par Filassistance International.	
Cible	Forfait Autonomie de La Banque Postale s'adresse aux clients fragiles ayant besoin d'un capital complémentaire et de garanties d'assistance pour accompagner la perte d'autonomie.	
Modalités d'adhésion	L'assuré doit être âgé de 18 à 67 ans inclus à l'adhésion au contrat, être titulaire d'un compte courant à La Banque Postale et compléter une Déclaration d'état de santé.	
Objectif	Forfait Autonomie de La Banque Postale, une offre simple pour contribuer, en complément des aides publiques éventuelles, au maintien à domicile des clients fragiles.	
Date de commercialisation	Il sera commercialisé à compter du 28 janvier 2015.	
Critères d'évaluation de l'état de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépendance physique de l'assuré est évaluée grâce aux 5 Actes élémentaires de la Vie Quotidienne (AVQ) qui correspondent aux transferts, le déplacement à l'intérieur, l'alimentation la toilette et l'habillement. La mesure de la dépendance se fait alors en fonction du nombre d'AVQ que la personne ne peut plus effectuer seule.</li> <li>- La dépendance de l'assuré au regard de ses fonctions cognitives et de sa capacité mnésique est évaluée grâce au Test MMS (Mini Mental State) de Folstein. Ce test est effectué sous contrôle médical.</li> </ul>	
Formule	- Dépendance Totale et Partielle [DT+DP]	
Contenu de l'offre	Capital Equipement	5 000 €
	Garanties d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des garanties d'assistance téléphonique accessibles pour l'assuré dès l'adhésion en tant qu'aidant d'un proche dépendant (conjoint, parents ou beaux-parents) ou dès la reconnaissance d'un état de dépendance garanti en tant que personne dépendante</li> <li>- Garanties accessibles encore pendant 1 an pour les aidants de l'assuré à compter de la date de reconnaissance d'un état de dépendance garanti</li> <li>- Un accompagnement orienté principalement sur le maintien à domicile [plan d'aide, conseils habitats, accompagnement dans les démarches administratives]</li> <li>- L'accès à ces mêmes garanties pour le conjoint, les parents ou les beaux-parents de l'assuré devenus dépendants après l'adhésion</li> <li>- Des services pour être présent auprès des proches en cas de décès de l'assuré [soutien psychologique, accompagnement administratif]</li> </ul>
Délais d'attente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance due à un accident : aucun délai d'attente</li> <li>- Dépendance Physique non accidentelle : un an</li> <li>- Dépendance due à une affection neurodégénérative ou psychiatrique : 3 ans</li> </ul>	

## Annexe 2 : Fiche produit Assurance Autonomie de La Banque Postale

<b>Fiche d'identité du contrat Assurance Autonomie de La Banque Postale</b>		
Assurance Autonomie de La Banque Postale	Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit par La Banque Postale auprès de La Banque Postale Prévoyance, qui inclut des garanties d'assistance assurées par Filassistance International.	
Cible	Assurance Autonomie de La Banque Postale s'adresse aux clients ayant besoin d'un complément de revenus complémentaire pour financer la perte d'autonomie ou disposant d'un patrimoine à protéger.	
Modalités d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adhérent doit être âgé de 18 ans à 74 ans inclus à l'adhésion au contrat et être titulaire d'un compte courant à La Banque Postale.</li> <li>- L'adhérent a la possibilité d'adhérer pour assurer un tiers.</li> </ul>	
Objectif	Assurance Autonomie de La Banque Postale permet de contribuer à la prise en charge financière du coût de la dépendance et propose des garanties d'assistance utiles pour l'assuré et ses proches aidants afin, notamment, de faciliter le maintien à domicile et d'accompagner l'aidant.	
Date de commercialisation	Il sera commercialisé à compter du 28 janvier 2015.	
Critères d'évaluation de l'état de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La dépendance physique de l'assuré est évaluée grâce aux 5 Actes élémentaires de la Vie Quotidienne (AVQ) qui correspondent aux transferts, le déplacement à l'intérieur, l'alimentation la toilette et l'habillement. La mesure de la dépendance se fait alors en fonction du nombre d'AVQ que la personne ne peut plus effectuer seule.</li> <li>- La dépendance de l'assuré au regard de ses fonctions cognitives et de sa capacité mnésique est évaluée grâce au Test MMS (Mini Mental State) de Folstein. Ce test est effectué sous contrôle médical.</li> </ul>	
Formules (au choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance Totale [DT]</li> <li>- Dépendance Totale et Partielle [DT+DP]</li> </ul>	
Contenu de l'offre	Rente mensuelle viagère (au choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De 500 à 4 000 € [par tranches de 100 €]</li> <li>- Rente versée à 100 % en DT et à 60% en DP</li> <li>- Délai de franchise relative de 3 mois</li> </ul>
	Capital Equipement (au choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 montants possibles : 5 000 € - 7 000 € - 10 000 €</li> <li>- Capital versé dès la dépendance légère avec la formule [DT+DP] et dès la dépendance partielle, avec la formule [DT]</li> <li>- Aucun délai de franchise</li> </ul>
	Option	Option « diminution des cotisations aux 65 ans de l'assuré » : diminution de 20 % du montant des cotisations, à compter des 65 ans de l'assuré.
	Privilege couple	Exonération de l'ensemble des cotisations du couple dès le versement d'une rente à l'un des deux conjoints reconnu en état de dépendance garanti.
	Garanties d'assistance	<p>Accessibles dès l'adhésion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Si l'assuré est lui-même "aidant" de son conjoint, de ses parents ou beaux-parents : pour lui et ce proche dépendant (si le proche est devenu dépendant après l'adhésion)</li> <li>✓ Si l'assuré est lui-même reconnu dépendant : pour lui et ses proches "aidants"</li> </ul> <p>Des prestations d'assistance téléphoniques + des prises en charge financières.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des services de prévention accessibles dès l'adhésion à destination de l'assuré : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un service d'information téléphonique</li> <li>✓ Des prestations de prévention : <ul style="list-style-type: none"> <li>• bilan autonomie pour favoriser le maintien à domicile</li> <li>• bilan mémoire pour détecter les premiers signes de perte de mémoire</li> </ul> </li> <li>✓ Un programme de prévention personnalisé proposé aux assurés dont le capital équipement est d'au moins 7 000 €</li> </ul> </li> <li>2. Des garanties d'assistance et des prises en charge financières en cas de survenance d'un état de dépendance garanti de l'assuré ou lorsque l'assuré est aidant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Aider et organiser le maintien à domicile</b> : audit et conseils pour aménager l'habitat, téléassistance</li> <li>✓ <b>Accompagner l'aidant de la personne dépendante</b> : formation pratique de l'aidant, aide au repit de l'aidant (jusqu'à 1000 €/an)</li> <li>✓ <b>Être présent en cas d'hospitalisation de l'assuré</b> : services à domicile,</li> </ul> </li> </ol>

	visites du facteur organisées auprès de la personne dépendante * ✓ <b>Organiser le placement en EPHAD</b> : recherche d'un établissement, assistance déménagement 3. Des services pour être présent auprès des proches en cas de décès de l'assuré ✓ Aide dans les démarches administratives ✓ Écoute psychologique * ou service équivalent (proposé dans le cadre de la prestation «Visiteur à domicile»)
Formalités d'admission	Formule « Dépendance Totale » : - Jusqu'à 49 ans inclus → aucune formalité médicale si l'état de santé le permet sinon Questionnaire de Santé (QS) - De 50 à 67 ans inclus → Déclaration d'Etat de Santé (DES) sinon QS Formule « Dépendance Totale et Partielle » : - Jusqu'à 67 ans inclus → DES sinon QS - A partir de 68 ans → QS
Délai d'attente	- Dépendance due à un accident : pas de délai d'attente - Dépendance Physique non accidentelle : pas de délai d'attente - Dépendance due à une affection neurodégénérative ou psychiatrique : 3 ans.

\* \*  
\*

### A propos de La Banque Postale ([www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr))

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

#### La Banque Postale, c'est :

- 5, 539 milliards d'euros de PNB
- 10,7 millions de clients actifs
- 446 000 clients Entreprises et Associations
- 3 000 collectivités locales clientes
- Plus de 7 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2013

### A propos de La Banque Postale Prévoyance

Filiale à parts égales de La Banque Postale et de CNP Assurances, La Banque Postale Prévoyance porte la gamme des produits de prévoyance commercialisés par La Banque Postale. Créée en 1998, elle est aujourd'hui un acteur majeur de la bancassurance en France. Grâce à son offre complète qui couvre les besoins de protection des clients à tous les âges de la vie : accidents de la vie, dépendance, décès, obsèques..., elle a su asseoir sa légitimité et son expertise au fil du temps et des évolutions du marché et de la société.

#### La Banque Postale Prévoyance, c'est :

- 518 M€ de chiffre d'affaires
- 2 800 000 contrats en portefeuille (prévoyance individuelle)
- 365 000 contrats (production nette en prévoyance individuelle)

Chiffres à fin 2014

LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE - S.A. au capital de 5 202 000 € entièrement libéré.  
Siège social : 10 place de Catalogne 75014 Paris - SIREN 419 901 269 RCS Paris.

FILASSISTANCE INTERNATIONAL - S.A au capital de 3 500 000 € entièrement libéré.  
Siège social : 108 Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud CEDEX. 433 012 689 RCS Nanterre. Entreprises régies par le Code des assurances.